

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2018

PLFR POUR 2018 - (N° 1371)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 52

présenté par

M. Collard, M. Pajot, Mme Le Pen, M. Chenu, M. Bilde et M. Aliot

ARTICLE 8

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Face à la montée de la délinquance intérieure et des périls extérieurs, il n'est pas envisageable d'acter des suppressions massives d'emploi dans des ministères régaliens telles que les armées, l'intérieur ou encore la justice.